



## ACTE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En application de l'article 3.1 de la Loi sur la protection des renseignements dans le secteur privé (RLRQ. Chapitre P-39.1), entré en vigueur le 22 septembre 2022, je, soussignée, MME CAROLLE PELLETIER, à titre de DIRECTRICE GÉNÉRALE de PATRO DE CHARLESBOURG, désigne, pour agir à titre de RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS pour le PATRO DE CHARLESBOURG et ce, rétroactivement au 22 septembre 2022 :

- M. YAN ROBITAILLE  
ADJOINT À LA DIRECTION

Par le fait même, la responsabilité de la protection des renseignements personnels dans l'organisation lui est entièrement déferée. Il est habilité à poser les actes nécessaires au respect des obligations prescrites à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ chapitre P-39.1) ainsi qu'à toute modification à celle-ci ainsi qu'à ses règlements.

Les coordonnées du RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS sont diffusées sur le site internet de l'organisation de la façon suivante:

### RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

M. YAN ROBITAILLE, Adjoint à la Direction

Patro de Charlesbourg

7700, 3e Avenue Est

Québec, QC G1H 7J2

[y.robaille@patrocharlesbourg.net](mailto:y.robaille@patrocharlesbourg.net)

Tél : 418 626-0161

Télécopieur : 418 626-5080

Signé à Québec, le 30 septembre 2022

CAROLLE PELLETIER  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
PATRO DE CHARLESBOURG